**N° 5765**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

**PROJET DE LOI**

**relatif à la construction d’un Lycée à Junglinster**

**\*\*\***

Le projet de loi sous revue a pour objet la construction d’un lycée à Junglinster.

Le lycée de Junglinster fait partie des projets à réaliser dans les zones d’implantations prioritaires prévues par le Plan sectoriel Lycées.

La zone de recrutement s’étend sur cinq communes : Larochette, Heffingen, Bech, Betzdorf et Junglinster. Il faut y ajouter pour partie les communes de Niederanven et de Fischbach situées à cheval respectivement sur les pôles Est et Centre et Est et Nord du pays.

L’offre scolaire du nouveau lycée comportera la division inférieure de l’enseignement secondaire, le cycle inférieur de l’enseignement secondaire technique ainsi que différentes filières du régime de formation professionnelle pour lesquelles neuf des 70 classes prévues sont réservées. Le lycée offre la division électrotechnique, section communication et la division informatique au régime de la formation de technicien ainsi que la section des électroniciens en communication et la section des informaticiens au régime professionnel.

Un cycle complet de la division technique générale, section informatique ainsi que le cycle moyen de la division des professions de santé et des professions sociales seront également offerts dans le nouveau lycée technique.

Cette offre est complétée par un enseignement commercial au niveau de la division administrative et commerciale du régime de la formation de technicien ainsi que de la section des employés de bureau de la division de l’apprentissage commercial du régime professionnel.

En outre, il est projeté d’y adjoindre deux classes de l’éducation différenciée en vue de promouvoir la cohabitation entre les élèves inscrits dans l’un des trois régimes de formation décrits et les élèves qui passent une partie de leur scolarité dans les classes de l’éducation différenciée.

Comme dans le nouvel établissement l’offre scolaire sera limitée aux enseignements précités, les responsables du Lycée de Junglinster devront veiller à collaborer étroitement avec le Lycée classique d’Echternach et le Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher pour garantir une offre complète à l’intérieur du pôle d’enseignement Est.

* 1. **Capacité d’accueil**

Selon les auteurs du projet, les effectifs du lycée technique de Junglinster se situent entre 1.220 et 1.405 élèves, répartis en 70 classes, ce qui constitue au vu des lycées existants et des expériences de terrain une taille optimale pour le bon fonctionnement d’un lycée mixte offrant des formations du secteur à haute technicité et du secteur tertiaire.